



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري
Haut Autorité de la Communication Audiovisuelle

Publié sur Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > Maroc, Tunisie et Côte d'Ivoire Recherches relatives au discours de la haine dans les médias

[A](#) [1] [+A](#) [1]

Maroc, Tunisie et Côte d'Ivoire Recherches relatives au discours de la haine dans les médias

08 déc 2016





De gauche à droite : MM. Jamal Eddine Naji, Faouzi Skali et SySavané





Dans le cadre d'une approche expérimentale menée par trois instances de régulation des médias audiovisuels, au Maroc, en Tunisie et en Côte d'Ivoire, une table ronde a été organisée le 30 octobre 2016 autour du projet pilote relatif au discours d'incitation à la haine dans les médias, afin de mettre

en œuvre les six éléments évoqués dans le plan d'action de Rabat sur la prohibition du discours de la haine. L'approche en question se base sur un système d'évaluation visant à déterminer l'existence - ou non- de ce discours dans le paysage audiovisuel des trois pays.

Dans son mot d'ouverture, M. Faouzi Skalli, membre du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle (CSCA) et président du groupe de travail du CSCA sur la diversité culturelle dans les médias audiovisuels, a relevé plusieurs points, dont notamment : la Constitution marocaine représente un référentiel de base pour identifier les formes des discours de la haine. En effet, elle édicte : « Bannir et combattre toute discrimination à l'encontre de quiconque, en raison du sexe, de la couleur, des croyances, de la culture, de l'origine sociale ou régionale, de la langue, de l'handicap ou de quelque circonstance personnelle que ce soit ». En outre, la détermination de l'existence -ou non- du discours de la haine se rapporte au degré d'engagement des médias à respecter le pluralisme culturel. Ces deux éléments se doivent ainsi d'être indissociables.

Il est capital d'assurer la gestion du discours de la haine en tenant compte du contexte régissant le système du pluralisme culturel, linguistique, sociétal, religieux et spatial, à l'aune de ces éléments clés :

- La liberté d'expression
- Le système juridique encadrant le discours de la haine sur les plans national et international
- Les indicateurs de la diversité culturelle et linguistique au Maroc.

Lors de cette rencontre, les résultats initiaux de l'analyse de cette problématique dans les trois contextes nationaux ont été exposés à travers une grille d'évaluation comprenant les trois pays. Cette grille, basée sur une méthodologie préalablement définie, doit aboutir à un rapport final qui sera présenté aux pays membres en septembre 2017, dans le cadre des activités du Réseau Francophone des Régulateurs des Médias (REFRAM).

Il convient de noter que la participation du Maroc dans ledit projet remonte à 2014 ; à l'occasion d'un atelier régional organisé à Tunis, les 17 et 18 octobre 2014, sur le thème : « Rôle de la société civile et des médias dans le renforcement de la tolérance et du pluralisme dans la région MENA ».

Invitée à cet événement, la HACA a présenté son expertise et ses ressources techniques permettant d'élaborer un baromètre de la diversité culturelle et linguistique. Les organisateurs ont également consacré un atelier pour débattre de cette thématique, intitulé : « Le développement de l'indicateur de Rabat », qui a été animé par M. Faouzi Skalli, en présence d'experts internationaux.

La rencontre de Skhirat 2016 autour du projet pilote relatif au discours d'incitation à la haine dans les médias a été marquée par la présence de Mme Amina Lemrini Elouahabi, Présidente de la HACA au Maroc, M. Nouri Lajmi, Président de la HAICA tunisienne, M. Ibrahima Sy Savané, Président de la HACA de Côte d'Ivoire, et M. Jamal Eddine Naji, Directeur Général de la HACA, en plus des membres du CSCA, M. Faouzi Skalli, Mme Khadija El Gour et M. El Houcine Benayache, secrétaire du CSCA, et les hauts cadres chargés des études au sein du Groupe de travail du CSCA : Mmes Aïcha Ould Aziz, Siham Ronda et MM. Ahmed Zahid et Salah Ahanchi.

Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>